

Conseil Communautaire du 26 février 2019

19 H 00 – Vieillevigne

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués votants : 50

Présents : 45 (puis 46)

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		
AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU	Mme Danielle PICAUD	
BOUSSAY	M. Gérard ESNAULT	M. Sébastien CHAMBRAGNE	Mme Véronique NEAU-REDOIS
CHÂTEAU-THÉBAUD	M. Jean-Paul LOYER	M. Alain BLAISE	Mme Jacqueline LEVESQUE
CLISSON	M. Xavier BONNET M. Franck NICOLON	M. Antoine CATANANTI M. Benoist PAYEN	Mme Laurence LUNEAU Mme Alexia PIROIS
GÉTIGNÉ	M. François GUILLOT	M. Michel PICHERIT	
GORGES	M. Claude CESBRON Mme Séverine PROTOIS-MENU	M. Patrice LECHAPPE	M. Didier MEYER
HAUTE-GOULAINÉ	Mme Marcelle CHAPEAU Mme Suzanne DESFORGES	M. Jean-Yves COLAS Mme Josette SCOUARNEC	M. Fabien DECOURT
LA HAYE-FOUASSIÈRE	M. Jean-Pierre BOUILLANT	Mme Agnès PARAGOT	M. Vincent MAGRE
LA PLANCHE	M. Jean-Paul RICHARD	M. Bernard HERVOUET	
MAISDON-SUR-SÈVRE	M. Aymar RIVALLIN	M. Pascal BROCHARD	Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIÈRES	M. Benoît COUTEAU	Mme Marie-Jeanne CAILLE	
REMOUILLÉ	M. Jérôme LETOURNEAU	Mme Sonia BLANCHET	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Joël BASQUIN	Mme Danièle GADAIS	
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Martine LEGEAI	M. Denis THIBAUD	
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE	M. Patrick PICARD (à partir du point n°8)	
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN	M. Daniel BONNET	M. Christian JABIER

Excusés : M. Philippe JUVIN qui a donné procuration à Jean-Guy Cornu, Mme Karine GUIMBRETIERE qui a donné procuration à Michel Picherit, M. Jean-Claude DOLLET qui a donné procuration à Jean-Pierre Bouillant, M. Patrick PICARD qui a donné procuration à Janik Rivière (jusqu'au point n°7), et Mme Armelle ROYER qui a donné procuration à Daniel Bonnet.

Mme Nelly SORIN, Présidente et Maire de Vieillevigne, accueille les membres du Conseil.

Madame Nelly SORIN, Présidente, ouvre la séance et procède à l'appel. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire désigne M. Daniel BONNET pour être secrétaire de cette séance.

Madame La Présidente soumet à l'approbation du conseil communautaire les procès-verbaux des conseils communautaires du 27 novembre 2018 et 22 janvier 2019, approuvés à l'unanimité.

Madame La Présidente explique à l'Assemblée que les comptes de gestion pour le budget principal et les budgets annexes établis par Madame la Trésorière au titre de l'année 2018 ne sont pas prêts pour cette séance. Aussi, elle propose à l'Assemblée de maintenir la présentation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2018 ce soir, et de reporter les votes des comptes de gestion et comptes administratifs 2018, et l'affectation des résultats, à la prochaine séance prévue mardi 26 mars 2019.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CULTURE

↳ **Approbation des conventions de co-financement avec les écoles de musique du territoire pour l'année 2019**

M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au Tourisme et Culture, rappelle à l'Assemblée que le Conseil communautaire, en séance du 18 décembre 2018, a approuvé l'extension du soutien à l'ensemble des écoles de musique du territoire. Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention de co-financement pour l'année 2019 avec chacune des six écoles de musique du territoire, ayant pour objet de définir le financement des écoles de musique sous statut associatif domiciliés sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de fixer des objectifs en termes de structuration à ces mêmes écoles de musique.

Clisson Sèvre et Maine Agglo définit les objectifs suivants :

- Harmonisation tarifaire entre les écoles de musique de même catégorie (telles que définies par le schéma départemental d'enseignements artistiques), au plus tard pour la saison 2022-2023, en proposant dès la rentrée 2019-2020 un début d'harmonisation tarifaire
- Harmonisation de la carte des enseignements artistiques
- Organisation d'un événementiel commun annuel

La participation de Clisson Sèvre et Maine Agglo aux écoles de musique se base sur une participation fixe et une participation variable :

- Subvention forfaitaire :
 - Ecoles de musique ressource (EMR) : 72 450 €
32 052 € de soutien pour chaque poste de coordinateur
 - Lieux d'initiation musical (LIM) : 15 750 €
 - Hors catégorie : moyenne des subventions versées de 2016 à 2018 par la commune de tutelle de l'école de musique
- Subvention hors forfait :
 - EMR : bonification de 250 € par élève supplémentaire au-delà du 231^{ème} élève de moins de 21 ans inscrit dans l'école
 - LIM : bonification de 125 € par élève supplémentaire au-delà du 101^{ème} élève de moins de 21 ans inscrit dans l'école
 - Les interventions en milieu scolaire (IMS) :
 - 40 € par heure d'intervention (réalisée ou prévue sur l'année scolaire N-1/N)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 46 voix pour, et 4 abstentions, approuve la convention d'objectifs, telle que décrite ci-dessus, avec les écoles de musique du territoire, conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

- Ecole de musique Sol en Vigne de la Haye-Fouassière (EMR)
- Ecole de musique Artissimo de Clisson (EMR)
- Ecole de musique Music'en Maine d'Aigrefeuille-sur-Maine (LIM)
- Ecole de musique Mélodie de Vieilleville (LIM)
- Ecole de musique Prelude de la Planche (hors catégorie)
- Ecole de musique de Boussay (hors catégorie)

Il est précisé qu'après deux années d'observations (2019 et 2020), un plafond d'enveloppe financière sera fixé pour chaque type d'école de musique

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec chacune des six écoles de musique.

PATRIMOINE

↳ Vente du bâtiment ferroviaire de la gare de Clisson

M. Jean-Paul LOYER, Vice-Président délégué au Patrimoine, rappelle à l'Assemblée que l'ex. Communauté de communes de la Vallée de Clisson a acquis en 2014 le bâtiment ferroviaire, à proximité du parvis de la gare de Clisson, auprès de la SNCF pour objectif d'y installer la Maison de l'économie. Ce projet a été abandonné sur ce site et se localisera sur le parc d'activités de Tabari à Clisson.

L'entreprise Nant'Escape souhaite se porter acquéreur de ce bâtiment, afin de le réhabiliter pour y implanter plusieurs scénarios de jeu, un espace d'accueil et de séminaire, le siège de la société, et un logement de fonction.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 31 voix pour, 11 abstentions, et 8 voix contre, décide de vendre à l'entreprise Nant'Escape, ou à toute personne physique et morale s'y substituant, l'ancien bâtiment ferroviaire d'environ 500 m² comprenant une partie logements sur r+1, un hangar et un local de service, sur une assiette foncière de 721 m², cadastrée AP 604, pour un montant de 100 000 € HT net vendeur, et qu'il n'y aura pas de TVA appliquée.

La rédaction de l'acte notarié est confiée en l'Etude MENANTEAU – BREVET – PEDRON à Clisson. L'ensemble des frais (notaire notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.

↳ Projet de siège communautaire et Maison de l'économie : présentation du planning

M. Jean-Paul LOYER, Vice-Président délégué au Patrimoine, présente le calendrier de réalisation du projet de siège communautaire et de maison de l'économie :

- Validation avant-projet sommaire : 5 avril 2019
- Validation avant-projet définitif : 2 juillet 2019
- Réception du projet : 2 août 2019
- marché désamiantage et démolition :
 - lancement consultation : semaine 36
 - attribution : fin octobre 2019
- marché de travaux pour la construction :
 - lancement consultation : semaine 43
 - attribution : janvier ou février 2020
- travaux :
 - désamiantage et démolition : décembre 2019 à mars 2020
 - construction (préparation et chantier) : mars 2020 à mai 2021

DEVELOPPEMENT DURABLE - RSO

↳ Approbation de la convention cadre d'animation de l'espace info énergie, avec l'association ALISEE – 2019 à 2021

M. Benoît COUTEAU, Vice-Président délégué au Développement durable – RSO, rappelle à l'Assemblée que jusqu'à présent le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) était géré au niveau du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais. Suite à la décision des Maires du territoire du Pays à l'automne dernier, l'élaboration du PCAET est repris par les deux EPCI en 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, le Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais avait conclu une convention avec l'association ALISEE, association spécialisée dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, permettant d'accompagner les habitants du territoire sur la maîtrise de la dépense énergétique de leur logement. Cette convention a été résiliée au 31 décembre 2018.

Il est proposé à l'Assemblée de conclure une convention cadre d'animation de l'espace info-énergie, pour la période 2019 à 2021, avec l'association ALISEE ayant pour objet de définir les conditions de mise en œuvre d'un programme d'actions de l'espace info-énergie animé par l'association sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Le plan d'actions pour l'année 2019 est le suivant :

- Conseil : mise en œuvre de deux permanences délocalisées par mois sur le territoire de janvier à juin et de septembre à décembre
- Animations :
 - Réalisation de 4 animations grand public dans le catalogue d'actions
 - Réalisation d'un forum de l'habitat et de l'énergie
- Coordination / évaluation : relations partenariales sur le territoire, évaluation du programme d'actions

Clisson Sèvre et Maine Agglo contribuera au financement du fonctionnement de l'association ALISEE, dans le cadre d'un partenariat global associant l'ADEME et la Région Pays de la Loire. Le montant de la participation pour l'année 2019 est de 14 500 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention cadre d'animation de l'espace info-énergie sur Clisson Sèvre et Maine Agglo avec l'association ALISEE pour la période 2019 à 2021, ainsi que le plan d'actions et les moyens mobilisés pour l'année 2019, tels que décrits ci-dessus, avec une contribution de Clisson Sèvre et Maine Agglo à hauteur de 14 500 €.

Il est précisé que le plan d'actions et les moyens humains mobilisés seront renégociés annuellement. Le montant de la participation financière pourra donc être renégocié chaque année, en fonction du volume d'activité inscrit au programme d'action et de l'évolution du budget prévisionnel global de l'espace info-énergie.

La présente convention sera complétée, par voie d'avenant, pour préciser les plans d'actions des années 2020 et 2021, et les modalités financières de concours de Clisson Sèvre et Maine Agglo aux missions de l'association.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle 2019 à 2021 avec l'association ALISEE, et les avenants annuels correspondants à cette période triennale.

ENVIRONNEMENT - DECHETS

↳ Demande de financement auprès de CITEO dans le cadre de l'appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri

M. Gérard ESNAULT, Vice-Président délégué aux Déchets, rappelle à l'Assemblée que Clisson Sèvre et Maine Agglo a signé un contrat de 5 ans (période 2018 à 2022) pour l'action et la performance au titre de la filière emballages ménagers, suivant un nouveau barème de soutiens (barème F) avec la société CITEO, issue de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages. La collectivité s'engage notamment à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri.

Parallèlement, Clisson Sèvre et Maine Agglo a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018 l'extension des consignes de tri pour les déchets, sans pour autant percevoir les financements de la part de CITEO (tri de nouveaux plastiques et soutiens financiers plus importants pour ces nouveaux flux).

La société CITEO propose des mesures d'accompagnement qui viennent compléter et renforcer les dispositifs de soutiens financiers usuellement en place. Ces mesures d'accompagnement sont effectives si les collectivités déposent un dossier dans le cadre de l'appel à candidature lancé par CITEO pour l'extension des consignes de tri et si, lors de l'examen du dossier par CITEO, ce dernier est jugé recevable pour que la collectivité soit considérée comme lauréate pour l'obtention des soutiens.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dépôt du dossier d'appel à candidature d'extension des consignes de tri auprès de la société CITEO, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat de financement correspondant, pour une période allant jusqu'à 2022, et tous autres documents afférents à la présente délibération.

AMENAGEMENT - MOBILITE

↳ Aménagement numérique très haut débit de la Loire-Atlantique – travaux de déploiement dans le cadre de tranche conditionnelle n°2 : précision apportée à la délibération du 20 février 2018

Madame la Présidente informe l'Assemblée que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, un certain nombre de sites stratégiques non concernés par la tranche ferme du marché pour le futur réseau public départemental FTTH, ont été répertoriés par le Département et font l'objet d'une tranche conditionnelle n°2. 6 parcs d'activités ont été identifiés par le Département.

Le Conseil communautaire a délibéré favorablement le 26 septembre 2017 et le 20 février 2018 pour lancer les travaux sur ces 6 parcs d'activités.

Concernant le parc d'activités de la Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson, le chiffrage était en cours au moment du vote de la délibération en février 2018. Le coût des travaux est à présent connu et s'élève à 54 868 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, complète la délibération n°20.02.2018-06 du Conseil communautaire du 20 février 2018 pour approuver le montant de l'opération concernant le parc d'activités de la Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson, comme suit :

→ **APPROUVE** l'engagement de travaux de déploiement FTTH par Loire-Atlantique Numérique, au titre de la tranche conditionnelle n°2 du marché CREM, pour les sites suivants :

Site	Coût
Parc d'activités de la Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson	54 868,00 €
Parc d'activités du Pâtis à La Haye-Fouassière	27 086,41 €
Parc d'activités de Beausoleil à Vieilleville	31 681,85 €

Les autres termes de la délibération n°20.02.2018-06 restent inchangés.

CYCLE DE L'EAU

↳ Approbation de la modification des statuts du Syndicat du bassin versant de Grand Lieu

M. Jean-Guy CORNU, Vice-Président délégué au Cycle de l'eau, informe l'Assemblée que suite au transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) des communes vers l'échelon intercommunal, le Syndicat du bassin versant de Grand Lieu a décidé de modifier les annexes 1 et 2 de ses statuts :

Annexe 1 : critères de répartition des contributions des collectivités membres :

- Les critères de répartition des contributions, fixés à l'échelle communale, doivent être révisés
- Le potentiel fiscal n'est plus retenu dans le calcul des contributions des collectivités membres

Annexe 2 : nombre de délégués au conseil syndical

L'ajustement de la clé « population », dans le cadre de la révision des clés de répartition des participations des collectivités membres, modifie la répartition des sièges des intercommunalités :

→ Cette actualisation entraîne une perte d'un siège pour la Roche Agglomération au profit de la Communauté de communes de Grand Lieu.

En application des articles L5211-17 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités adhérentes doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux annexes 1 et 2 des statuts du Syndicat du bassin versant de Grand Lieu portant sur les critères de répartition des contributions des collectivités membres et le nombre de délégués au conseil syndical, et approuve donc les nouveaux statuts du Syndicat du bassin versant de Grand Lieu.

FINANCES

↳ Budget principal et budgets annexes : vote des comptes de gestion 2018

Les comptes de gestion établis par Madame la Trésorière au titre de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes n'étant pas prêts, la présentation et le vote sont reportés à la prochaine séance prévue mardi 26 mars 2019.

↳ Budget principal et budgets annexes : vote des comptes administratifs 2018

M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances, présente les résultats du compte administratif 2018 pour le budget principal et les budgets annexes.

- Budget Déchets et assimilés
- Budget SPANC
- Budget Camping du Moulin
- Budget Transports et mobilité
- Budget annexe Zones d'activités
- Budget annexe Immobilier d'entreprises
- Budget annexe Espace culturel
- Budget annexe Equipements Aquatiques
- Budget principal

Les comptes administratifs 2018 pour ces 9 budgets seront adoptés à la prochaine séance prévue mardi 26 mars 2019.

↳ Budget principal et budgets annexes : affectation des résultats 2018

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes n'ayant pas pu être votés ce soir, l'affectation des résultats 2018 est reportée à la prochaine séance prévue mardi 26 mars 2019.

↳ Débat d'orientations budgétaires 2019

M. Joël BASQUIN, Vice-Président délégué aux Finances, expose au Conseil communautaire les enjeux de la préparation du budget 2019, soumis au débat d'orientations budgétaires. Sont notamment abordés les aspects suivants :

- Situation financière au 31/12/2018 (analyse rétrospective financière, structure et gestion de la dette, ressources humaines, situation de solvabilité au 31/12/2018)
- Grandes orientations pluriannuelles (les 6 axes du projet de territoire, les plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement 2017-2022, autres axes obligatoires)
- Orientations concernant les budgets 2019 (tendances 2019, orientations préconisées par la Commission Finances)

Le Conseil communautaire, après débats et en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Conseil communautaire charge Madame la Présidente de traduire dans une lettre de cadrage les orientations préconisées pour équilibrer le budget 2019.

Ce rapport sera transmis aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de Clisson Sèvre et Maine Agglo, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

↳ Demandes de subvention à la Préfecture de Loire-Atlantique au titre du Contrat de ruralité 2019

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 46 voix pour, et 4 abstentions, autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, au titre du contrat de ruralité 2019, pour les opérations suivantes :

Réalisation d'un siège communautaire et d'une maison de l'économie – phase 1 désamiantage et démolition

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Installation de chantier	10 000 €	Etat (Contrat ruralité)	115 000 €
Désamiantage	188 000 €	Autofinancement	225 000 €
Déconstruction intérieure	24 000 €		
Démolition superstructure et infrastructure	45 000 €		
Traitement et évacuation des déchets	65 000 €		
Remise en état	8 000 €		
TOTAL	340 000 €	TOTAL	340 000 €

Construction d'un équipement aquatique à Aigrefeuille-sur-Maine – tranche 2 travaux

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant HT	Financement	Montant HT
Lot Terrassement VRD	630 000 €	Etat (Contrat ruralité)	335 000 €
Lot Gros œuvre	1 850 000 €	Région (Contrat Territoires-Région)	365 183 €
Lot Charpente bois et métal	200 000 €	ADEME	54 855 €
Lot Géothermie	109 000 €	Autofinancement	2 033 962 €
TOTAL	2 789 000 €	TOTAL	2 789 000 €

↳ **Approbation de la convention de soutien au titre du programme partenarial de travail 2018-2020 avec l'AURAN : élaboration du Programme local de l'habitat, du Plan global de déplacements, et du Schéma économique**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que Clisson Sèvre et Maine Agglo adhère depuis 2018 à l'Agence d'études urbaines et rurales et de la région nantaise (AURAN), dont la mission est d'apporter un accompagnement et une aide à la décision en continu sur des enjeux stratégiques pour le territoire. L'ensemble des actions et études de l'AURAN sont inscrites pluri-annuellement dans un programme partenarial de travail, mutualisé. En contrepartie, les collectivités membres versent à l'AURAN une cotisation annuelle, fixée par l'AURAN, pour permettre la mise en œuvre de ce programme.

Sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, plusieurs études ou schémas sont à lancer, dont l'objectif est de préparer le projet de territoire des années à venir et de donner de l'aide à la décision pour les élus du prochain mandat, qui nécessitent un accompagnement renforcé de la part de l'AURAN.

Aussi, il est proposé de conclure une convention de soutien au titre du programme partenarial 2019-2020 avec l'AURAN ayant pour objet de définir les conditions selon lesquelles Clisson Sèvre et Maine Agglo décide de soutenir la mise en œuvre du programme partenarial de travail pluriannuel de l'AURAN, plus particulièrement en l'élaboration des documents suivants :

- Programme local de l'habitat
- Plan global de déplacements
- Diagnostic et perspectives des parcs d'activités économiques

L'ensemble de ces missions représente un nombre total de 144 jours de travail pour l'AURAN. En contrepartie, Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à verser à l'AURAN une subvention complémentaire d'un montant global de 41 600 €, en plus de la subvention annuelle.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 25 voix pour, 19 abstentions, et 6 voix contre, approuve la convention de soutien au titre du programme partenarial de travail 2019-2021 avec l'Agence d'études urbaines et rurales de la région nantaise (AURAN) qui fixe les conditions de ce soutien :

L'AURAN s'engage à accompagner Clisson Sèvre et Maine Agglo dans l'élaboration des actions et études suivantes :

- un programme local de l'habitat
- un Plan global de déplacements
- diagnostic et perspectives des parcs d'activités économiques

Clisson Sèvre et Maine Agglo versera en contrepartie à l'AURAN une subvention de 41 600 €, en plus de la subvention annuelle.

La convention prendra effet à sa date de signature par les 2 parties et prendra fin au 31 décembre 2020.

Il est précisé que :

- la subvention complémentaire de 41 600 € sera versée en deux fois : 50% à la signature de la convention et 50% à la date d'anniversaire de la convention et au plus tard le 31 décembre 2020.
- la réalisation du programme partenarial de travail 2019-2021, dans lequel s'inscrivent ces actions et études, fera l'objet d'un rapport d'activité qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de l'AURAN.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention avec l'AURAN, et tous autres documents relatifs à la présente délibération.

↳ **Modification de délégué dans le groupe de travail « Informatique – numérique »**

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil Communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions appelées à lui être soumises.

Madame la Présidente rappelle que les délégués siégeant dans les commissions et groupes de travail communautaires sont désignés sur proposition des communes membres parmi les membres de leur conseil municipal.

Aussi, suite à la demande de la Commune de Remouillé, il est proposé un changement dans le groupe de travail « Informatique – numérique ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le changement suivant dans le groupe de travail « Informatique – Numérique » :

→ Retrait de M. Benoît BOUCHER de Remouillé de la liste des membres de ce groupe de travail

Le tableau des délégués dans les commissions de travail et groupes de travail est actualisé.

↳ **Actualisation du tableau des effectifs**

Afin de répondre aux besoins de services, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire la création des postes suivants au Tableau des effectifs :

Filière technique

- 1 poste de technicien territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 heures par semaine

Filière administrative

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer au Tableau des effectifs les postes suivants :

Filière technique

- 1 poste de technicien territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28 heures par semaine

Filière administrative

- 1 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 26-02-2019		EMPLOIS STATUTAIRES			Effectifs occupés par un contractuel	
FILIERE	GRADE	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Effectifs non pourvus
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des Services à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	0	1	0
	Directeur Général Adjoint à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0
	Administrateur à temps complet	A	1	0	1	0
	Attaché hors classe à temps complet	A	1	0	1	0
	Attaché Principal à temps complet (dans l'effectif pourvu, 2 agents détachés dans des emplois fonctionnels (DGS et DGA))	A	2	2	1	0
	Attaché Territorial à temps complet	A	9	5	4	4
	Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet	B	2	1	1	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe à temps complet	B	2	2	1	0
	Rédacteur territorial à temps complet	B	5	4	1	0
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps complet	C	13	3	10	0
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps non complet-21h00	C	2	0	2	0
	Adjoint administratif Principal de 1ère classe à temps non complet-17h30	C	1	0	1	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe à temps complet	C	14	13	1	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe TNC 28h	C	1	1	0	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe à temps non complet 21h00	C	3	3	0	0
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe à temps non complet 17h30	C	1	0	1	0
	Adjoint administratif à temps complet	C	8	7	1	0
	Adjoint administratif à temps non complet 28 H 00	C	1	1	0	0
	Adjoint administratif à temps non complet 17 H 30	C	4	1	3	0
	 Sous total 			74	44	30
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe à temps complet	B	1	0	1	0
 Sous total 			1	0	1	0
MEDICO-SOCIAL, SECTEUR SOCIAL	Educateur Principal de jeunes enfants à temps complet	B	2	2	0	0
	Educateur Principal de jeunes enfants à temps non complet 28 H 00	B	3	3	0	0
	Educateur de Jeunes enfants à temps complet	B	1	1	0	0
	Educateur de jeunes enfants à temps non complet 24h30 par semaine	B	1	1	0	0
	Educateur de jeunes enfants à temps non complet 17 H 30	B	1	1	0	0
 Sous total 			8	8	0	0
TECHNIQUE	Directeur général de Services Techniques à temps complet (emploi fonctionnel)	A	1	0	1	0
	Ingénieur Principal à temps complet	A	2	2	1	0
	Ingénieur à temps complet	A	5	4	1	1
	Technicien Principal de 1ère classe à temps complet	B	2	1	1	0
	Technicien Principal 2ème classe à temps complet	B	3	3	0	0
	Technicien à temps complet	B	5	3	2	0
	Agent de maîtrise principal à temps complet	C	2	2	0	0
	Agent de maîtrise à temps complet	C	2	1	1	0
	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	C	13	9	4	0
	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet 21H	C	1	1	0	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	C	11	8	3	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet - 28h	C	1	2	1	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet-24h30	C	1	0	1	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 21H	C	1	0	1	0
	Adjoint technique à temps complet	C	10	10	0	0
	Adjoint technique à temps non complet (31h30 semaine)	C	1	1	0	0
	Adjoint technique à temps non complet (28h00 semaine)	C	1	0	1	0
	Adjoint technique à temps non complet (24 H 30 semaine)	C	1	1	0	0
	Adjoint technique à temps non complet (24h00 semaine) (Siège, pôle environnement, trésorerie, hôtel (entreprises Clisson))	C	1	1	0	0
	Adjoint technique à temps non complet (21h00 semaine)	C	1	1	0	0
 Sous total 			64	48	17	1
	Educateur Principal de 1ère classe des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	1	1	0	0
	Educateur Principal de 2ème classe des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	1	0	1	0
	Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet	B	4	3	1	1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps non complet (28h00 semaine)	B	1	1	0	0
 Sous total 			7	5	2	1
ANIMATION	Adjoint d'animation à temps complet	C	1	1	0	0
 Sous total 			1	1	0	0
 0406 03 07 2018 TOTAL 			155	104	50	4

Postes occupés

Postes occupés	106	Contractuels	6
TOTAL C.A.		112	

133

Il est précisé que, suite aux nominations, la suppression des postes devenus vacants sera proposée, ultérieurement, au vote de l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

Les crédits afférents à la présente délibération seront inscrits au budget.

DÉCISIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Madame la Présidente rend compte au Conseil Communautaire :

- qu'une convention d'adhésion au service de médecine de prévention a été signée avec le Centre de gestion, conclue du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 et renouvelable par reconduction expresse, qui fixe :
 - le taux de cotisation à 0,30% de la masse salariale
 - le tarif de visite médicale à 55,30 € à compter du 1^{er} janvier 2019
- du renouvellement de l'adhésion pour 2019 au groupement d'employeurs VALORE moyennant une cotisation annuelle fixée à 144 €.
- qu'une convention a été signée avec la société M. Roger PRIOU – Chez Nounours, pour l'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement pour commerce ambulant au sein du parc d'activités de la Garnerie à Saint-Hilaire-de-Clisson, du 6 novembre 2018 au 29 janvier 2019, pour une occupation des lieux les mardis de 10h à 16h. Cette occupation fera l'objet d'une redevance d'un montant de 3€ TTC par mètre linéaire par jour, soit un total de 165 € TTC pour la période d'occupation.
- de l'annulation des décisions de la Présidente n°10.2018-04 et n°10.2018-05 prises en octobre 2018 concernant la vente de terrains à bâtir, parcelles cadastrées CA 39p et CA 16p, situés sur l'extension du Parc d'Activités de la Lande Saint Martin à Haute-Goulaine, suite à la volonté d'entreprises de renoncer à l'acquisition de ces terrains.
- qu'un terrain à bâtir, parcelles cadastrées CA 87 et CA 89 (anciennement dénommées CA 39p et CA 16p) situés sur l'extension du Parc d'Activités de la Lande Saint Martin à Haute-Goulaine, pour une superficie totale de 1 496 m² environ, a été vendu à une entreprise au prix de 43,00 € HT le m² et que la TVA sur marge s'ajoute à ce prix. La rédaction de l'acte notarié est confiée à l'étude DEJOIE et FAY à Vertou. L'ensemble des autres frais (notaire notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.
- qu'une autorisation est donnée pour l'implantation à titre précaire et révocable d'un emplacement pour commerce ambulant sur le parc d'activités du Butay à Château-Thébaud, via une convention d'occupation du domaine public, dans le cas où les projets répondront aux caractéristiques suivantes :
 - L'emplacement devra être sécurisé,
 - Les Foodtrucks doivent être autonome en énergie,
 - L'autorisation d'occupation précaire devra être délivrée pour une période de courte durée dans un premier temps,
 - Les justificatifs suivants devront être demandés : extrait k-bis, attestation d'assurance ainsi que l'agrément des services sanitaires.
 Cette occupation fera l'objet d'une redevance d'un montant de 3€ TTC par mètre linéaire par jour pour la période d'occupation délivrée.
- que les tarifs applicables en 2019 du séjour hiver pour les jeunes de 11 à 17 ans ont été fixés comme suit :

Intitulé	Dates	inf à 400€	401€-600€	601€-800€	801€-1000€	1001€-1200€	1201€-1400€	1401€-1600€	1601€-1800€	1801€-2000€	sup à 2001€	Hors CSMA
SKI	11 au 16 février 2019	214 €	241 €	268 €	295 €	321 €	348 €	375 €	402 €	429 €	455 €	536 €

- que les tarifs applicables en 2019 des animations pour les jeunes de plus de 11 ans ont été fixés comme suit :

Nom de l'animation	Tarif
Repas	2,00 €
Ateliers manuels de création individuelle dont le coût est entre 0 € et 5 € (loisirs créatifs, cosmétiques...)	2,00 €
Ateliers manuels de création individuelle dont le coût est entre 5€ et 10€ (loisirs créatifs, cosmétiques...)	6,00 €
Stage dont le coût est inférieur à 300€	2,50€/demi-journée/participant
Animation nature (observation des oiseaux) avec intervenant	8,00 €
Match Hand (HBCN)	8,00 €
Burger comedy club	9,00 €
Patinoire	6,00 €
Jump xl	12,00 €
Escalade indoor	10,00 €
Laser game 1 partie	4,50 €
Safari grand lieu animation nature	4,50 €
Gouter bowling	9,00 €
Bubble foot	8,00 €
Soirée lud'hop land	6,00 €
Atelier BD	5,00 €
Initiation MAO	4,50 €
Escalade indoor Altissimo avec encadrant	8,00 €
Match hockey sur glace	7,00 €
Laser Game ST SEBASTIEN 2 parties 30 minutes	12,00 €

- qu'une convention d'objectifs et de financement pour l'aide aux vacances enfants (VACAF) a été signée avec la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique pour permettre aux familles les plus modestes un accès aux séjours de plus de 7 jours organisés par les structures jeunesse Animaje et IFAC. Cette convention, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide aux vacances de la CAF pour les enfants bénéficiaires, est conclue du 7 janvier 2019 au 6 janvier 2020 et renouvelable par demande expresse.
- qu'un marché à procédure adaptée pour une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour l'opération Déconstruction-reconstruction du siège communautaire et de la maison de l'économie a été conclu avec la société ORCOS pour un montant de 41 085 € HT.
- qu'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la voirie du parc d'activités de la Louée à Haute-Goulaine a été signé avec la société 2LM pour prendre en compte des prestations supplémentaires liées aux évolutions du projet, à savoir l'extension du périmètre de l'opération (rue des Blonnières – extrémité ouest), et la faiblesse de la structure des chaussées des rues Hélène Boucher et Blonnières. L'avenant entraîne :
 - une plus-value de 5 945,58 € HT. Le nouveau montant du marché est porté à 23 795,58 € HT, soit 28 554,70 € TTC
 - une prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la fin des travaux envisagée fin décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La Présidente,
Nelly SORIN

